

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de la Haute-Marne
Arrondissement de Chaumont
Commune de Autreville-sur-la- Renne

Nombre de membres dont le conseil doit être composé :	11
Nombre de conseillers en exercice :	11
Date de convocation :	7 mai 2025

DELIBERATION

CONSEIL MUNICIPAL

L’an deux mille vingt-cinq, le seize mai à dix-neuf heures trente, les Membres du Conseil municipal se sont réunis sur la convocation de Mme le Maire, adressée le 07/05/2025 conformément aux articles L. 2121-10 à 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui a eu lieu Mairie d'Autreville sur la Renne.

Présidence : Françoise GUILLAUMOT, Maire.

Etaient présents :

DROUOT Emmanuel, GUILLAUMOT Françoise, JERONIMO Raphaël, JOBARD Annick, JOBARD Ludovic, LECLERE Romuald, POTEL Jérôme, REMY Jocelyne, SIMONNET David

Absents représentés : LAVANDIER Alexandra pouvoir donné à JERONIMO Raphaël, ROUILLARD Céline pouvoir donné à DROUOT Emmanuel

Absents :

Secrétaire de séance : Madame REMY Jocelyne

Membres présents.....9
Absents représentés.....2
Absents.....0
Votants.....11

Délibération 2025 05 01
Modifications statutaires SDED 52

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
9	2	11	0	0	0

Vu la délibération du Syndicat Intercommunal du Nord Bassigny du 29 janvier 2025 demandant son adhésion au SDED 52 pour le transfert de sa compétence « TIC ».

Vu la délibération du SDED 52 du 27 mars 2025 acceptant l’adhésion du SIE et prenant acte du transfert concomitant de sa compétence « TIC ».

Considérant que suite à ces adhésion et transfert de compétence les annexes aux statuts du SDED 52 doivent être mis à jour, ainsi que par ailleurs d’autres mises à jour des annexes sont apportées.

En vertu des articles L5211-18 et L5211-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, les membres disposent de 3 mois à compter de la notification de la délibération du SDED 52 pour se prononcer sur la demande d'adhésion et les modifications statutaires.

En conséquence,

Le conseil municipal,

- donne un avis favorable à l'unanimité.

- à la demande d'adhésion du SI du Nord Bassigny
- aux modifications statutaires du SDED 52, dont une copie est jointe à la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus ont signé au Registre les membres présents.

Pour extrait conforme,

Affiché le 19 mai 2025

Françoise GUILLAUMOT

Maire.



Francoise GUILLAUMOT
2025.05.21 11:27:27 +0200
Ref:8775966-13187869-1-D
Signature numérique
la Maire

Francoise GUILLAUMOT